

d'un accès à des crédits plus importants, selon le principe du partage des risques à court et à moyen termes. Les banques participent aussi à un programme qui sera lancé le mois prochain et qui a pour but d'améliorer la formation des banquiers dans le domaine du commerce international.

Bien que les banques répondent mieux aux besoins des exportateurs, particulièrement par l'entremise des programmes conjoints que nous avons mis en place avec elles et avec la SEE, elles doivent jouer un rôle plus actif dans le financement des exportations des PME et il importe que nous obtenions des résultats.

Nous voulons mettre davantage l'accent sur les PME, diversifier nos relations commerciales au delà de nos marchés traditionnels, conclure des accords de partenariat avec le secteur privé et améliorer la coordination avec les provinces. Notre défi consiste à transformer le Canada d'une nation commerçante en une nation de commerçants. Pour ce faire, nous devons nous assurer que les petites entreprises participent à part entière au processus.

En conséquence, nous donnons suite à certaines des recommandations du secteur privé et prenons en compte la situation financière du gouvernement en apportant un certain nombre de changements importants à nos programmes de promotion du commerce extérieur afin de les rendre plus efficaces et d'en améliorer la rentabilité. Ces changements, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 1995, sont les suivants :

- Premièrement, l'aide au titre du volet « initiatives mises en marche par le secteur privé » du Programme de développement des marchés d'exportation [PDME] sera axée sur les entreprises qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de dollars ou moins de 100 employés dans le cas d'une entreprise du secteur de la transformation, et moins de 50 employés pour une société du secteur des services.
- Deuxièmement, le volet « soumission des projets d'immobilisations » du PDME sera axé sur les petites entreprises, définies selon les mêmes critères.
- Troisièmement, les fonds du PDME qui auront été recouverts seront reversés au programme. De nouveaux clients bénéficieront directement du succès remporté par des utilisateurs précédents du Programme.
- Quatrièmement, la participation à des foires commerciales parrainées par le gouvernement se fera à frais partagés. Pour les entreprises correspondant à la définition d'une petite entreprise, on se servira d'une échelle mobile afin de déterminer les contributions du Ministère à une